

RÉUNION CONSEIL DE PARENTS SECTEUR OUEST 28 NOVEMBRE 2013 À 18H30

7 parents élus dans diverses crèches des parents sont présents. Pour la Mairie du 13^e et la Direction de la famille et de la petite enfance (DFPE), assistent à cette réunion :

- **Mme Patricia Bouché**, responsable du pôle enfance (travaux et de personnels) à la Circonscription d'action scolaire et petite enfance (CASPE) 5^e-13^e
- **Mme Nicole Arzel**, coordinatrice de secteur.
- **Mme Véronique Martin**, médecin d'encadrement de la PMI
- **Mme Anne-Christine Lang**, Première Adjointe au Maire chargée de la petite enfance.
- **Mme Magali Baron-Boisse**, chargée de mission petite enfance au cabinet du Maire du 13^e
- **Mme Annelise Canonici**, directrice générale adjointe de la Mairie du 13^e

Quelques points relatifs à l'organisation sont abordés en début de séance, avant l'examen de l'ordre du jour. En effet, malgré la réception tardive de l'ordre du jour, il a été répondu à l'ensemble des questions posées. A l'avenir, toutefois, il est impératif que l'ordre du jour parvienne au moins 15 jours avant la réunion, afin que les différents interlocuteurs de la Mairie du 13^e et de la DFPE puissent être interrogés et les éléments nécessaires réunis. De la même façon, l'ensemble des intervenants et des parents présents conviennent que pour permettre aux familles de s'organiser pour assister aux réunions, les parents seront avertis au moins un mois à un mois et demi avant la tenue des réunions.

Les différents points ci-dessous qui figuraient à l'ordre du jour sont ensuite abordés :

Horaires des conseils

Une mère demande que les réunions se tiennent l'après-midi. Cela n'est pas envisageable car les professionnels et les parents travaillent à ce moment de la journée. En revanche, si les parents unanimes ont une préférence pour un jour de la semaine, il est tout à fait envisageable de tenir les réunions ce jour là.

Il est laissé le soin aux parents élus de déterminer entre eux un éventuel jour de prédilection. S'agissant de l'horaire, un peu de flexibilité autour de l'horaire de 18h30 est possible, mais il faut tenir compte des horaires de fermeture de la Mairie (20 h pour les réunions).

Brocantes ou kermesses dans les établissements

Il y a déjà des vides-greniers et brocantes de puériculture sur le 13^eme. Les parents sont toutefois libres de prendre attache avec les conseils de quartier et associations de quartier pour la mise en place d'une brocante dans leur secteur ou la réservation d'un stand pour les parents de la crèche... Madame LANG informe l'assistance du fait que deux personnes ont créé un site internet pour permettre entre parents du 13^{ème} arrondissement des échanges gratuits d'articles de puériculture en bon état. L'adresse exacte du site sera donnée ultérieurement (il s'agit de www.mercibaby.fr)

S'agissant des kermesses, la décision de les organiser est laissée à la volonté des responsables d'établissements : elles prennent en compte la configuration des lieux. Il est plus aisé pour les établissements disposant d'un jardin d'en organiser une. En tout état de cause, pour les plus jeunes

enfants l'activité de kermesse peut se discuter. Ce type d'activité convient mieux aux enfants de 3 ou 4 ans, ce qui en conséquence prédispose plus les jardins d'enfants à l'organisation de ces activités.

Organisation d'événements parents/enfants (à minima la fête de Noël)

Ce sont les responsables d'établissements de la petite enfance qui choisissent le type d'événement qu'ils/elles souhaitent organiser. Chacun détermine le type de réunion en fonction de ce qui convient le mieux à la/au responsable et au personnel. En pratique, les établissements ont déjà mis en place des événements parents/enfants. Dans certains établissements, il s'agit du petit-déjeuner ou « café des parents » (l'horaire matinal permet à la majorité des parents de venir).

Dans d'autres établissements, il s'agit d'échanges autour de chansons et comptines, de kermesse, d'un club cuisine ou de temps de rencontre autour de la littérature enfantine en présence des parents.

Communication et explications aux parents du protocole de prise en charge des "agressions" (morsures, griffures...) entre enfants.

Tous les professionnels ont une attention particulière pour l'enfant mordu (temps de consolation, explication, câlin) et il y a également une prise en charge de l'enfant mordant (on lui rappelle les limites et ce que cela représente pour l'enfant qui a été mordu).

Il n'est pas la peine de reprendre le problème le soir pour celui qui a mordu. C'est la réponse instantanée qui est importante et l'équipe de la crèche lui a déjà posé les limites ...

Ce type d'incident se produit surtout chez les « moyens » et plus généralement, lorsque les enfants sont en cours d'acquisition de la parole ou s'ils sont un peu débordés par un événement ou une modification de leur environnement (arrivée d'un petit frère/ sœur etc.) ; à partir du moment où ils marchent, ils interagissent et en cas de frustration peuvent mordre, griffer... Un enfant mordeur peut-être spécialement actif sur une semaine.

Si le comportement de l'enfant mordeur se renouvelle, les parents et l'enfant mordeur peuvent être reçus par le médecin ou le psychologue pour évaluer ce qui se passe ou trouver les mots encore plus proches pour les mordeurs/ mordus. L'idée est d'apporter un soutien aux parents.

Information sur la gestion des photos des enfants prises par le personnel de la crèche et permettre aux parents d'y accéder.

Seules peuvent être données aux parents les photographies où l'enfant est seul.

Il n'est pas possible de donner aux parents des photos où figurent d'autres enfants car il faudrait à chaque fois recueillir l'accord des parents des autres enfants. (Un parent qui a donné son accord en début d'année peut ne plus être d'accord). De plus, on peut comprendre que certains parents soient angoissés face au risque de duplication et de diffusion des photographies sur internet, des photographies peuvent également être sorties de leur contexte pour être utilisées...

Le dispositif mis en place vise donc à protéger le mieux possible les droits de l'enfant et notamment le droit à l'image.

Possibilité d'informer les parents sur les motifs de grèves du personnel pour chaque préavis :

Il n'est pas possible pour les responsables d'établissement de divulguer aux parents les motifs des préavis de grève déposés, et cela, en raison du principe de neutralité et du droit de réserve qu'ils doivent respecter.

Toutefois, les parents sont systématiquement avertis dès qu'un mouvement de grève se profile et tout est mis en œuvre pour permettre d'accueillir les enfants (redéploiement du personnel, éventuellement diminution de l'amplitude horaire d'accueil, demande aux parents qui le peuvent de garder leur enfant...). La fermeture d'une ou plusieurs sections de crèche est la dernière hypothèse envisagée, quand aucune autre solution n'a pu être trouvée pour permettre d'accueillir les enfants avec un personnel suffisant, dans des conditions optimales de sécurité.

Par ailleurs, conscients de la gêne occasionnée pour les parents, les personnels grévistes préviennent très souvent leur responsable 2 ou 3 jours à l'avance (alors qu'ils n'y sont pas tenus) et indiquent s'ils seront ou non présents.

Dans la mesure du possible, les sections fermées le sont à tour de rôle pour ne pas pénaliser toujours les mêmes parents.

Points concernant les repas (marché SODEXO, difficultés d'approvisionnement en denrées spécifiques, variété des repas etc.)

Une diététicienne à la DFPE veille à la qualité des menus.

Des parents souhaitent savoir pourquoi c'est actuellement auprès de la SODEXO que se fournissent les responsables de crèches. Les représentants de la DFPE rappellent que le précédent marché a été dénoncé par la ville de PARIS dans l'urgence, en mars 2013, en raison du non-respect du cahier des charges par le prestataire (dates de consommation limites etc.). Suite à un nouvel appel d'offre, en avril 2013, seule la SODEXO a été capable dans l'urgence de pourvoir à la fourniture de l'ensemble des établissements parisiens.

Une enquête a été faite auprès des responsables ; à partir de mars 2014, les responsables auront le choix du fournisseur. Ils pourront garder la SODEXO ou faire appel à un autre fournisseur de denrées, qui sera sélectionné dans la cadre d'un nouvel appel d'offres.

Absences du personnel et sous-effectifs

Au 31 octobre 2013, le personnel des crèches sur le 13eme représente 706 professionnels.

306 auxiliaires de puériculture, 160 Agents Techniques des Etablissements Petite Enfance (ménage, cuisine, linge), 19 cadres de santé, 108 éducateurs de jeunes enfants (EJE), 15 infirmières et 38 puéricultrices.

Il existe un volant de remplacement, qui comprend trois sortes de remplaçants

- Les Volants fixes qui sont attachés à un établissement en permanence (au nombre de 8 auxiliaires).
- Les agents volants affectés en renfort quand un agent a une activité syndicale et qu'il doit être remplacé durant ses heures de délégation, si l'établissement accueille un enfant handicapé, si la configuration des locaux le nécessite (ex : locaux sur plusieurs niveaux) : 10 auxiliaires de puériculture (APU) et 2 ATEPE
- Enfin, il y a les agents volants qui assurent les longs remplacements : 10 auxiliaires permettent les remplacements de longue durée ainsi que les congés maternité.

En cas de sous-effectif ponctuel, l'entraide entre les établissements est très fréquente.

Les normes d'encadrement, prévues par le décret d'août 2000, sont d' 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas, et 1 personne pour 8 enfants qui marchent.

En cas de sous-effectif, une réduction de l'amplitude horaire peut être envisagée : elle permet d'accueillir des enfants sur des horaires réduits, avec moins de personnel, et donc d'éviter la fermeture.

Mais lorsque tous les recours sont épuisés, il faut prendre la décision de ne pas accueillir tous les enfants, pour des raisons de qualité de l'accueil et de sécurité. C'est en concertation avec le/la responsable de l'établissement que la coordinatrice prend cette décision, qui reste le dernier recours.

S'agissant des causes de l'absentéisme, il est rappelé que les auxiliaires, qui sont principalement des femmes, sont elles-mêmes des mères de famille, qui habitent souvent en grande couronne (elles subissent les aléas des transports) ; par ailleurs, elles sont plus exposées aux virus et bactéries notamment en période hivernale.

Regroupements pendant les vacances et Travaux

L'été est souvent l'occasion d'effectuer de gros travaux dans les crèches fermées.

C'est la DFPE, en concertation avec la Mairie du 13^e, qui décide quelles seront les crèches qui seront fermées pour travaux et celles qui resteront ouvertes en fonction des travaux prioritaires à accomplir.

Durant les regroupements, les enfants sont en principe suivis par au moins une professionnelle référente de leur établissement. Les enfants sont accueillis au mieux des possibilités de chaque établissement, en fonction du nombre d'enfants et de professionnelles présentes. Des psychologues et médecins sont aussi présents sur ces temps de regroupement.

Il peut arriver qu'un enfant n'ait pas de référente (problème d'absence liée à maladie, problème de transport...), mais il est toujours accueilli par des auxiliaires compétentes d'un autre établissement.

Un enfant ne peut pas se voir automatiquement attribuer une auxiliaire de son établissement pour son seul accueil.

Il est rappelé que la Ville de Paris maintient un accueil des enfants sur les périodes de Noël et d'été, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.